



CABINET EXPERTISE TECHNIQUE BATIMENT C.E.T.B

**Groupement National des Experts. Christian TESSE 30 ans d'Expérience.
Nicolas LACROIX et Olivier CHADARD experts près la Cour Appel de DOUAI**

L'EXPERTISE PRIVÉE PEUT DÉSORMAIS AVOIR LA MÊME VALEUR QU'UNE EXPERTISE JUDICIAIRE :

Le décret n° 2021-1322 du 11 octobre 2021 vient modifier l'alinéa 2 de l'article 1554 du Code de procédure civile, applicable depuis le 1er novembre 2021, et octroie ainsi la valeur d'expertise judiciaire à une expertise dite privée.

NOS PRESTATIONS PARTOUT EN FRANCE.

Conseils et Expertises en PATHOLOGIE et EVALUATION DES BATIMENTS.

Etude des sols et analyse par Pédologue. Expertise Retrait Argile Molle et fissures.

Mesures et Contrôles ONDES ELECTROMAGNETIQUES NEFASTES.

NUISANCES SONORES DIVERSES.

EXPERTISE D'ASSURE SUITE A SINISTRE CATASTROPHE NATURELLE.

- ✚ **Economie d'énergie – Thermo graphie Infra Rouge – R E 2020 – AUDIT ENERGETIQUE 2023**
- ✚ **Expertises Malfaçons sur travaux neufs ou réhabilitation – Conseils Techniques.**
- ✚ **Formation à l'Expertise Judiciaire et Amiable - Arbitrage - Médiation**
- ✚ **Evaluation Immobilière et Foncière de vos biens.**
- ✚ **Contrôles environnementaux : Pollutions de tout type eau – air – terre – phonique - Ondes électromagnétiques**
- ✚ **Conseils construction – acquisition - travaux – MOULIN et Droit à l'eau. Thermique**

Conseils – Services – Aide à la Construction – Litige de voisinage

Nouvelle Charte et Déontologie de L'Expertise.



www.tesse-expertise-batiment.com - contact@tesse-expertise-batiment.com

29 Rue Maurice SIMONO HALLUIN 06.09.62.96.00



**Certifications a l'ensemble des diagnostics Immobiliers
WI CERT N° C2022-SE08-002**

WI. CERT

CERTIFICATION DE COMPETENCES

« Version 07 »

Décerné à : **TESSE CHRISTIAN**

Sous le numéro : **C2022-SE08-002**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 29/09/2022 Au 28/09/2029
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 29/09/2022 Au 28/09/2029
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 29/09/2022 Au 28/09/2029
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 29/09/2022 Au 28/09/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 29/09/2022 Au 28/09/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 29/09/2022 Au 28/09/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 29/09/2022 Au 28/09/2029
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	Du 29/09/2022 Au 28/09/2029

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 29/09/2022

Par WI.CERT
Responsable de certification



WI.CERT
 16, rue Villars - 57100 THIONVILLE
 Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualite-competences.com
 SIRET : 82885893600010

Attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE¹, délivrée par WE-CERT (Qualit'Compétences)²

Cette attestation doit être : présentée au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexée à cet audit énergétique.

M. TESSE Christian, diagnostiqueur immobilier, certifié par WE-CERT (Qualit'Compétences)², pour réaliser des diagnostics DPE, a déclaré avoir suivi une formation, depuis moins de 6 mois, du 16/03/2023 au 17/03/2023 pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R. 6316-1 du code du travail et/ou à l'arrêté mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation.

Cette attestation indique par conséquent que M. TESSE Christian respecte les conditions définies au d du 2° de l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant une période maximale de 9 mois et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par le décret susvisé, soit le 31 décembre 2023.

Date de prise d'effet de l'attestation : 30/05/2023

Date de fin de validité de l'attestation : 31/12/2023

Signature du responsable de l'OC :

Mme Julie HOFFMANN

Présidente et responsable de certification



¹ professionnel mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique

² organisme certificateur accrédité par le COFRAC certification de personnes n°4-0634 portée disponible sur www.cofrac.fr.



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thionville
 Société d'assurance mutuelle à but non lucratif
 4 Rue de la Gare 57000 THIONVILLE - 03 84 31 11 11
 www.mutuelledethionville.fr

227 **VOTRE COURTIER :**
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orfas : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

CABINET EXPERTISE TECHNIQUE BATIMENT

249 RUE DE LILLE 59250 HALLUIN

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011554

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante

- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
- avant travaux, après travaux, avant démolition

Diagnostic Assainissement autonome ou collectif

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Diagnostic Technique Global (DTG) initial

Diagnostic Termites

Expert en bâtiment

- expert d'assuré

Formateur, examinateur, certificateur en diagnostic immobilier

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.